



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 11138

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les retards successifs qui ont affecté les usagers de la ligne D2 du RER au cours de la semaine du 13 au 17 janvier 2003. Si des dysfonctionnements occasionnels peuvent être compréhensibles, les usagers se considèrent pris en otage et impuissants face à ces situations, notamment en raison du manque d'informations. Il lui demande de lui préciser les mesures envisageables pour pallier ce type de désagréments.

Texte de la réponse

Les dysfonctionnements de la ligne D du RER ne sont pas tous imputables au système ferroviaire. Certains sont liés à des actes de malveillance, en particulier l'usage abusif des signaux d'alarme, très fréquent sur certains secteurs. D'autres sont dus à des accidents de personnes traversant les voies. La configuration même de cette ligne la rend particulièrement sensible aux incidents de trafic. Elle est en particulier tributaire des incidents qui peuvent survenir sur le tronçon Châtelet-les-Halles - Gare du Nord qui est partagé avec la ligne B du RER. Ce tronçon est exploité à son maximum et la cadence des trains y est inférieure à une rame toutes les deux minutes. Dans ces conditions, le moindre incident se répercute en chaîne. Bien évidemment, l'ensemble du personnel de la ligne est mobilisé pour améliorer la gestion des circulations et l'information donnée aux voyageurs, notamment en situation perturbée. Pour cette mission, il sera aidé dans sa tâche par un PC info, faisant appel aux technologies les plus récentes, nouvellement inauguré. En parallèle, des mesures structurelles d'amélioration de la régularité de la ligne sont préparées. Ainsi Réseau ferré de France et la SNCF élaborent un schéma directeur d'amélioration de la régularité de la ligne en partenariat avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France. Ce schéma doit être prêt à la fin du premier semestre 2003. Il prévoira des aménagements allant de la réalisation d'infrastructures à la réalisation de dispositifs d'amélioration de la régulation du trafic. Par ailleurs, les initiatives récentes prises par l'Etat contribueront également à l'amélioration de la qualité du service dans les transports en Ile-de-France : la contractualisation des relations entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la RATP ainsi que la SNCF permet désormais de fixer à ces établissements publics des objectifs de qualité de service auxquels est lié un mécanisme d'intéressement à la réalisation de ces objectifs ; la police régionale des transports, opérationnelle depuis le début de l'année 2003, compétente sur l'ensemble du réseau, a été placée sous l'autorité unique du préfet de police et comprendra à terme 1 500 agents.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11138

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 459

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2736